



UNE CHARTE DU RESEAU DES ORGANISMES DE FORMATION HANDI-ACCUEILLANTS

INTRODUCTION

L'égalité des chances pour le développement des compétences et la valorisation des apprentissages tout au long de la vie constituent des enjeux clés du développement économique et social de la région Centre-Val de Loire.

Le Conseil Régional, l'Etat et l'Agefiph partagent dans ce cadre la volonté conjointe de renforcer l'accès à la formation et à la qualification pour les travailleurs handicapés, avec l'objectif de faciliter leur insertion **durable** dans l'emploi, **en lien avec les compétences recherchées par les entreprises de la région.**

Cette ambition partagée se traduit par :

- Des coopérations visant à améliorer et augmenter les prescriptions vers les dispositifs de formation, en particulier le Programme Régional de Formation financé par la Région d'une part, et l'intégration effective de ces candidats dans les formations d'autre part,
- Une priorité du public en situation de handicap au titre des dispositifs emploi-formation mis en œuvre dans le cadre de la politique publique de lutte contre le chômage,
- La mise en œuvre, par l'Agefiph, de dispositifs et prestations spécifiques d'appui afin de sécuriser l'orientation professionnelle, l'accès à la formation et la réussite.

Les chantiers visant à favoriser l'accès à la formation pour tous et la sécurisation des parcours professionnels en région sont multiples : développement de la formation à distance, validation des acquis de l'expérience, modularisation des parcours formation ... **Le public en situation de handicap bénéficie de ces dispositifs au même titre que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Pour autant, s'agissant des personnes handicapées, des freins supplémentaires, liés aux représentations du handicap, sont identifiés.**

Aussi, de septembre 2012 à mars 2013, une expérimentation visant à constituer un réseau de référents handicap au sein d'organismes de formations conventionnés par la Région Centre-Val de Loire a été menée auprès de 18 organismes de formation du Cher, de l'Indre et du Loiret.



Fondée sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, cette expérimentation a permis d'identifier les contours et activités de la mission de référent handicap, et conséquemment d'agir positivement sur l'accueil et la prise en compte des candidats en situation de handicap.

Les résultats obtenus ont conduit au déploiement du réseau pour l'ensemble du territoire régional depuis 2014.

Le réseau des référents handicap inscrit son action en complémentarité avec un second dispositif engagé sur la même période : le programme de professionnalisation sur la thématique du handicap, ouvert à l'ensemble des Organismes de Formation de la Région et des acteurs associés.

La Région et l'Etat, avec l'appui de l'Agefiph, ont confié au Gip Alfa Centre la mission de piloter et d'animer ce réseau.

Le présent dossier présente les objectifs et les modalités de fonctionnement de ce réseau, visant à accompagner les Organismes de Formation qui le souhaitent dans cette démarche de progrès.

Article 1 Définition des Organisme de Formation handi-accueillants

Les organismes de formation handi-accueillant sont des structures qui mettent en œuvre une démarche de progrès favorisant l'accueil et le suivi de tout stagiaire en situation de handicap.

Par son engagement dans le réseau, l'organisme de formation s'engage à mettre en œuvre une politique dynamique d'intégration des personnes handicapées :

- **Favoriser de façon équitable et au regard du droit commun l'accès à la formation** et à l'emploi des personnes en situation de handicap, dans un objectif de réussite et d'insertion professionnelle et sociale, en liaison avec les dispositifs d'orientation et de placement
- S'inscrire dans une **dynamique d'accueil et de suivi** des travailleurs en situation de handicap tout au long du parcours de formation : *démarche d'accueil, d'accompagnement et de suivi personnalisés, contact et médiation avec les entreprises...*
- **Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, toutes les adaptations** pédagogiques (*adaptation des supports pédagogiques...*), matérielles (*accessibilité des locaux...*) et organisationnelles (*adaptation des parcours de formation...*), nécessaires à la prise en compte du handicap
- Mobiliser un « **référé handicap** » sur chacun de ses sites, dont la mission est déclinée ci-après, et lui donner les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions
- Permettre au « référent handicap » de participer aux **actions d'animation du réseau** qui lui seront proposées

- **Mobiliser l'ensemble de son équipe** pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil et au suivi des personnes handicapées
- Prévenir par écrit l'Agefiph ou la Région **au cas où le « référent handicap » désigné cesserait d'assurer cette mission**. La proposition d'un nouveau « référent handicap » sera effectuée parallèlement par l'organisme de formation afin d'assurer la continuité de l'accueil et de l'accompagnement.

Article 2 Le réseau des Organisme de Formation handi-accueillants

Les Organismes de Formation Handi-accueillant sont constitués en réseau, animé par le GIP Alfa-Centre Val de Loire.

En s'engageant au réseau, l'organisme de formation va :

- **Mettre en œuvre une politique dynamique d'intégration** (cf. article 1)
- **Contribuer à la vie du réseau** en :
 - Identifier un-e référent-e Handicap
 - Participer activement au programme de professionnalisation et tout particulièrement aux journées d'échange de pratiques.
 - En fin de période, l'OF transmet un bilan de l'activité développé dans le cadre du réseau permettant de capitaliser les bonnes pratiques.

Afin d'appuyer l'OF dans sa démarche, le GIP ALFA CENTRE-VAL DE LOIRE met à disposition les ressources suivantes :

- **Animation du réseau**
 - Programme de professionnalisation
Journées thématiques sur Orléans (cf. annexe)
 - Accès à la boîte à outils du réseau accessible sur le site étoile espace réservé.
- **Diagnostic Handicap et appui à la mise en œuvre de la démarche de progrès en Organisme de Formation**

Module 1 et 2 du programme de professionnalisation

Module 1 : DEVENIR REFERENT HANDICAP DANS MA STRUCTURE

Module 2 : ENGAGER MA STRUCTURE DANS UNE DEMARCHE CONTINUE HANDICAP

Article 3 Les missions des Organismes de formation Handi-accueillants

PERMETTRE UN ACCUEIL DE QUALITE POUR CHAQUE PERSONNE HANDICAPEE, EN AMONT DE L'ACCES A LA FORMATION

- ▶ Présenter le réseau et le référent handicap
- ▶ Identifier les personnes en situation de handicap
- ▶ Donner un premier niveau d'information: *aspects administratifs, financiers, matériels, logistiques et pédagogiques*
- ▶ Préciser les conditions de faisabilité du projet au regard de la situation de handicap
- ▶ S'assurer de l'adaptation des conditions de passation des bilans de positionnement

VEILLER A L'ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION A LA SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Mobiliser les moyens de compensation nécessaires : *aspects administratifs, financiers, matériels, logistiques et pédagogiques*
- ▶ S'assurer de l'adéquation des outils de suivi et d'évaluation
- ▶ Veiller à la bonne intégration du stagiaire dans le groupe
- ▶ Assurer le suivi du stagiaire aux différentes étapes du parcours
- ▶ Suivre et ajuster les moyens de compensation tout au long du parcours, si nécessaire

ASSURER LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES ACTEURS EXTERNES

- ▶ Avec les prescripteurs : *assurer la mise en relation en amont, définir et partager les objectifs de départ, réaliser les bilans intermédiaires et finaux*
- ▶ Avec les entreprises d'accueil : *sensibiliser en amont, définir des objectifs et des conditions d'accueil adaptés au bon déroulement des périodes de stage, assurer le suivi et le bilan des immersions...*
- ▶ Avec les autres référents : *échanger et capitaliser les bonnes pratiques, concevoir et mutualiser les outils,...*
- ▶ Avec les autres partenaires et acteurs externes : *communiquer sur les actions mises en œuvre, assurer le reporting de l'activité,...*

IDENTIFIER UNE PERSONNE RESSOURCE SUR LA THEMATIQUE HANDICAP AU SEIN DE L'ORGANISME DE FORMATION

- ▶ Sensibiliser les formateurs et l'ensemble du collectif de travail
- ▶ Collecter et relayer les informations relatives à la thématique du handicap
- ▶ Participer à l'élaboration et à la mise à jour de la politique handicap de l'Organisme de Formation
- ▶ Accompagner l'amélioration des outils et des pratiques en interne

Article 5 Durée de la charte

Cette charte a une durée de validité de 2 ans à la signature de cette dernière par l'organisme de formation volontaire.

Article 5 Les modalités adhésion au réseau des OF Handi-accueillants

Pour demander votre adhésion, retournez le présent dossier paraphé à toutes les pages, complété et signé :

Soit par courrier, à l'adresse suivante :

GIP Alfa Centre
Pole APA - Réseau des Référents Handicap en Organisme de Formation
 10, rue Saint Etienne
 45 000 ORLEANS

Soit par mail, à l'adresse suivante : a.massip@alfacentre.org

Objet : demande d'adhésion réseau des référents handicap en organisme de formation

MODALITES DE SELECTION DES DEMANDES D'ADHESION

Un comité de sélection composé de l'Etat, du Conseil Régional et de l'Agefiph se réunira afin d'étudier les différentes demandes d'adhésion.

Un maximum de 15 nouvelles demandes d'adhésion (hors renouvellement) peut être validé pour permettre le bon fonctionnement du réseau. Si le nombre de demandes est supérieur, le comité de sélection validera 15 candidatures au regard des critères suivants :

- Répartition entre les différents départements
- Répartition selon le type de formation réalisé (Qualification, Insertion, Savoirs de Base)
- Répartition selon la taille de l'organisme de formation
- Motivation du candidat

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement peut être effectuée auprès d'Anne MASSIP à l'adresse suivante : a.massip@alfacentre.org



DEMANDE D'ADHESION AU RESEAU D'ORGANISME DE FORMATION HANDI- ACCUEILLANT

La demande d'adhésion doit comporter les éléments suivants :

- **Présentation générale (2 pages maximum)**
 - l'OF nom, adresse, type de formation(s) réalisée(s), nombre de stagiaires, effectifs salarié-es e l'organisme ...
- **Positionnement de la politique Handicap actuelle de l'OF (2 pages maximum)**
 - Eléments qualitatifs : locaux adaptés, pédagogie, action de communication, présence d'un référent...
 - Eléments quantitatifs : nombre de stagiaires en situation de handicap accueilli, répartition par formation...
- **Eléments motivant la demande d'adhésion**
- **Actions envisagées dans le cadre du réseau**
- **Identification du référent Handicap :**
 - Nom, prénom, fonction, coordonnées directes (Mail, téléphone)